

### Prochaines instances |

**4 octobre** : Assemblée générale

**18 octobre** : Assemblée générale ou Bureau syndical

**25 octobre** : Formation syndicale sur la priorité d'emploi

Syndicat des professeures et des professeurs du collège Édouard-Montpetit (fneeq/csn)

Volume 36, numéro 1

octobre 2023

## Quel avenir ?

ÉDITO



Phyllis Katrapani | Présidente

**En tant que profs au Cégep Édouard-Montpetit, en tant que membres de l'exécutif du SPPCEM, nous sommes bombardés depuis le mois d'août de messages conflictuels.**

**On nous annonce, au déjeuner avec le DG, que notre horizon d'attentes, c'est 2030, que nous sommes en changement, en expansion, qu'il faut nous adapter, de nouveaux locaux, un nouveau logo, l'autre ne reflète déjà plus ce que nous devenons, nos yeux doivent être tournés vers l'avenir, pas demain, pas après-demain, mais dans sept ans. Parce que nous sommes un Cégep d'avenir. Pourtant, lorsque nous ouvrons nos boîtes courriel : problèmes de charges, de calculs de CI, de contrats, rencontres de toutes sortes, tout est ultra urgent, pour hier, pour avant-hier.**

**N**ous consultons nos agendas, au cas où pendant la nuit nous aurions oublié que nous sommes en négociation, que nous sommes indignés par des offres patronales ridicules et par l'arrogance d'un gouvernement centré sur lui-même, que c'est un moment historique ce front commun. Nos prochaines dates d'instances sont bien évidentes: rencontres de l'ASPPC, regroupements, instances conjointes de la CSN. Les dates de réunions locales s'accumulent également: consultation sur la priorisation des demandes, assemblée générale de grève. L'automne chaud qu'on annonce est arrivé.

Les nouvelles : à quelques exceptions près, tout est de notre faute, la faute aux syndicats, nous manquons de souplesse, nous avons trop de demandes, le gouvernement n'a pas les moyens, il faut renoncer à la Labatt bleue pour tout le monde, les contribuables n'ont pas les moyens, on n'est pas pour augmenter leurs impôts, sont déjà pris à la gorge, les contribuables. Mais de qui parle-t-on au juste ? Nous ne sommes pas raisonnables, nous faisons trop de demandes : il faut faire le ménage. Nous ne voulons surtout pas négocier, encore moins régler ça rapidement : il faut faire un effort. C'est ça, chère CAQ, vous avez tout compris, on aime ça s'indigner pour le fun, on aime ça devoir se battre pour un minimum de respect, on aime ça vous regarder manipuler l'opinion publique, tordre les faits, écouter vos tribunes, lire

vos inepties dans les journaux, oui, oui, nous, vos humbles serviteurs qui nous plaignons la bouche pleine.

Il est 22 h, mercredi 27 septembre. De retour à la maison après notre assemblée générale de grève, encore fébrile de cet élan de solidarité palpable parmi les membres dont 93,7 % ont voté pour le mandat de grève du front commun, nous nous couchons en pensant déjà à demain. Et puis les images se bousculent et s'entrechoquent, les souvenirs d'une déferlante de vert dans les rues de Montréal samedi dernier, 100 000 âmes, toutes là pour la même raison, mêlées aux 160 profs de la cafétéria en file devant les quatre urnes. Il y a quelque chose qui se passe. Les gens se parlent, se retrouvent, se mobilisent. Ça suffit le niaisage !

Mais c'est vrai, chaque jour on nous le rappelle sur toutes nos plateformes : nous sommes un Cégep d'avenir. Pourquoi alors nous préoccuper du présent, pourquoi ouvrir grand les yeux et regarder ce qui se passe ici et maintenant quand il est si facile de rêver à 2030 en nous répétant que ça va bien aller ?

Fermons nos écrans, retirons nos filtres et posons-nous la question : quel avenir ?



## Iconographie du numéro

Ce sont des photos prises par notre collègue Patrice Clouthier, de la Manifestation nationale du Front commun pour nos services publics, réunissant 100 000 personnes le 23 septembre dernier à Montréal, qui composeront l'iconographie de ce premier numéro de l'année 2023-2024.



Pour découvrir quelques-uns des gains importants obtenus au fil des négociations par les enseignants et enseignantes du réseau collégial depuis la création des cégeps, lire ce précieux document préparé par le Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic (SPECA)

<https://speca.info/chronologie-des-gains/>



Prochaines dates de tombée :

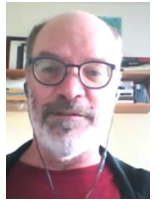
- vendredi 27 octobre
- vendredi 24 novembre

### Sommaire

Rencontre des fédérations de la CSN impliquées dans la négociation du secteur public | Y. Sabourin..... 3  
 Conférence : L'IA générative au collège, entre possibilités pédagogiques et enjeux éthiques | A. Lafortune..... 4-5  
 L'IA générative en enseignement collégial : le point de vue des profs | A. Lafortune et A. Edwards ..... 6-7

Nous, d'une seule voix - Le salaire | ..... 8-9  
 L'inflation et nous | A. Bleau ..... 10-11  
 Le métier d'écrivain et le cégep : gratuité, cachet « symbolique » et solidarité intersyndicale | M. blais ..... 12-13  
 Le diable est dans les détails (Attention, brûlot d'automne !) | F. Julien..... 14

Ce numéro a été réalisé sous la responsabilité des membres du Comité de rédaction du journal : Sébastien Bage, Julie Côté, Nicolas Cotton, Phyllis Katrapani et Vicky Pelletier. La mise en pages est de Sylvie Dubé. Les articles publiés ne représentent l'opinion que de leurs auteurs, y compris ceux signés par les membres du Comité de rédaction, à moins d'avis contraire. Visitez notre site et suivez-nous sur Facebook : [www.sppcem.ca](http://www.sppcem.ca) - [www.facebook.com/SPPCEM](http://www.facebook.com/SPPCEM)



Les 6 et 7 septembre dernier, des membres de l'exécutif du SPPCEM ont participé à deux jours de réunion à Trois-Rivières. Lors de la première journée, nous étions dans une réunion commune avec les autres délégué.es des quatre fédérations de la CSN impliquées dans l'actuelle ronde de négociation avec le Conseil du trésor afin de faire le point sur l'état des négociations et prendre connaissance de la recommandation du Front commun au sujet de la grève cet automne. Lors de la seconde journée, nous étions en instances décisionnelles avec les autres délégué.es des syndicats de profs de cégep affiliés à la FNEEQ-CSN, les autres fédérations faisant de même.

### Les tables de négociation font face à un mur de refus patronal.

La journée du 6 septembre a débuté par un rapport sur l'état des négociations à toutes les tables où siègent des représentant.es membres de la CSN. Pour le dire rapidement, tout est bloqué, autant à la table centrale, où le Front commun rencontre le Conseil du trésor, qu'aux tables sectorielles où les comités patronaux de négociation de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et d'autres organismes gouvernementaux rencontrent leurs vis-à-vis syndicaux de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS), de la Fédération des employées et des employés des services publics (FEESP), de la Fédération des professionnelles (FP) et de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du

Québec (FNEEQ). Tour à tour, les responsables politiques de la CSN et de ses fédérations sont venus dire qu'il n'y avait jusqu'à maintenant aucune entente partielle, ce qui est très rare à une date aussi avancée des négociations. La même situation prévaut aux tables de négociation où siègent les autres organisations du Front commun. Nos représentant.es font face à des refus systématiques, voire à des demandes de recul. Les participant.es dans la salle s'en sont indignés.

### Du jamais vu depuis 40 ans pour faire bouger les comités patronaux.

Face à ce mur, les représentant.es des fédérations de la CSN ont informé les délégué.es des syndicats que le Front commun recommandait de façon consensuelle d'aller à la recherche d'un mandat de grève générale illimitée en ayant comme objectif d'obtenir un règlement satisfaisant dès cet automne.

C'est la première fois depuis que je siège dans les instances de la CSN qu'une telle recommandation est faite et c'est aussi la première fois qu'une grève suscite autant d'adhésion de la part des délégué.es présent.es. Je n'ai entendu aucune intervention contre. Les délégué.es ont ensuite discuté de l'ampleur de la tâche à accomplir pour tenir ces assemblées, informer les membres puis, éventuellement, organiser le piquetage et les manifestations.

Le lendemain, les discussions à la FNEEQ ont été exceptionnellement courtes pour un sujet de cette ampleur. Espérons que les mandats de grève sortiront fort et qu'ils auront l'effet escompté sur le gouvernement.





# Conférence : L'IA générative au collège, entre possibilités pédagogiques et enjeux éthiques

Ariane Lafortune | Politique

Le 15 août dernier, lors de la demi-journée de réflexion portant sur les enjeux entourant l'utilisation de l'intelligence artificielle en enseignement collégial, **Andréane Sabourin Laflamme** et **Frédéric Bruneault**, tous deux professeurs de philosophie au cégep **André-Laurendeau** et membres du **Laboratoire d'éthique du numérique et de l'intelligence artificielle (LEN.IA)** et de l'**Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique (OBVIA)**, sont venus présenter une conférence aux professeur.e.s du cégep.

Nous vous proposons ici une synthèse de la conférence.

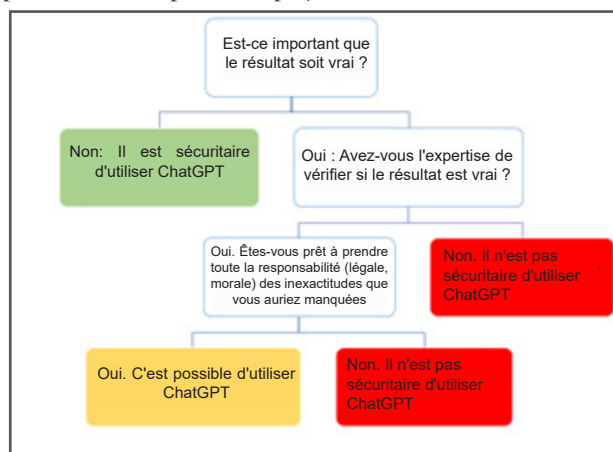
## Grandeur et misère de l'IA générative

Si le projet d'une machine reproduisant artificiellement l'intelligence humaine date des années 1950, l'émergence d'Internet (et donc la mise en disponibilité d'un nombre gigantesque de données pour entraîner les machines) et l'augmentation de la puissance de calcul des ordinateurs depuis les années 1990 ont entraîné un changement d'approche de l'intelligence artificielle. D'un système expert pour lequel une personne devait programmer la machine pour arriver à un résultat (par ex. : « voici comment identifier un chat »), on est passé à une approche connexionniste et inductive par laquelle le système, en étant exposé à plusieurs éléments initialement étiquetés par l'humain, trouve lui-même les connexions, sans que l'humain derrière ne sache exactement comment il fait pour y arriver ou quelles connexions sont faites (par ex. : « voici des photos de chats, débrouille-toi pour le définir »). Finalement, l'apprentissage profond est un pas de plus dans l'automatisation de la machine par lequel l'apprentissage se fait de façon non supervisée et à partir de données non étiquetées.

L'intelligence artificielle générative, dont ChatGPT fait partie, génère du contenu inédit en langage naturel à partir d'un ensemble de données, soit l'ensemble d'Internet. ChatGPT peut réaliser plusieurs tâches, comme répondre à des questions, apprendre en contexte, traduire, coder, calculer, générer des textes. Pour y arriver, ChatGPT-3 avait développé 175 milliards de paramètres, alors que ChatGPT-4 en aurait autour de 1750 milliards. Cette évolution exponentielle laisse présager que la version 5 pourrait pour sa part en développer jusqu'à 17 500 milliards, ce qui fait qu'on se rapproche graduellement des 100 000 milliards de synapses que comprend le cerveau humain. L'application fait donc preuve de capacités impressionnantes et de propriétés émergentes, se rapprochant peut-être, sans y être encore, d'une intelligence artificielle générale.

Ces capacités se butent toutefois à des limites évidentes. À partir de ses paramètres d'association, ChatGPT génère uniquement le contenu le plus probable. C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi il lui arrive « d'inventer des faits » qui sont complètement faux. Un premier exemple « d'hallucination »

est celui d'un avocat américain, Roberto Mata, qui citait, dans sa plaidoirie écrite par ChatGPT, une jurisprudence basée sur plusieurs jugements qui... n'avaient jamais eu lieu.<sup>1</sup> Un autre exemple « d'hallucination » est celui où ChatGPT est accusé d'avoir inventé des informations diffamatoires sans fondement (un passé criminel par exemple) sur des individus.



De plus, non seulement ChatGPT « ment », mais il le fait avec confiance. Il est un « menteur compulsif confiant », selon les mots des conférenciers, car il fonctionne par prédiction de pertinence, dont l'objectif est de produire un texte plausible. Cette plausibilité statistique ne peut se préoccuper de la véracité (comment saurait-il ce qui est vrai?). ChatGPT émet donc son opinion avec confiance, sans mentionner ses propres failles. Ce manque de fiabilité est l'un des enjeux majeurs de l'utilisation de l'IA générative dans le domaine scientifique et donc dans les institutions de formation.

En plus de ces « hallucinations » résultant de son mode de fonctionnement par plausibilité statistique, l'IA agit parfois comme un miroir des biais sociaux déjà existants sur l'Internet. Ainsi, les données avec lesquelles ChatGPT a été entraîné n'étant pas neutres, l'IA générative développe de nombreux biais qui risquent de reproduire et d'amplifier des discriminations présentes dans nos sociétés. C'est d'ailleurs dans le but de réduire ces biais qu'Open AI a engagé des travailleurs chargés de vérifier les textes générés par son robot conversationnel. La cruelle ironie de cette précaution est que ces « réviseurs » censés débusquer les travers de la machine sont eux-mêmes des employés kenyans payés à un salaire dérisoire, parmi lesquels plusieurs ont souffert de chocs post-traumatiques à force d'être exposés à des contenus violents. Malgré ces efforts humains, il peut persister des biais algorithmiques, car l'IA utilise de nombreux paramètres connus d'elle seule, paramètres auxquels l'humain n'a pas accès. Il y a finalement un manque de diversité non seulement dans les données, mais aussi dans les équipes de développement de l'IA. Ainsi, la technologie est un vecteur de

<sup>1</sup> Weiser, B. (2023, 27 mai). Here's What Happens When Your Lawyer Uses ChatGPT. New York Times. <https://www.nytimes.com/2023/05/27/nyregion/avianca-airline-lawsuit-chatgpt.html>

valeurs et son utilisation n'est pas neutre.

Ces difficultés de fiabilité et de neutralité sont amplifiées par ce que les conférenciers ont appelé la « boîte noire » de son mode de fonctionnement, soit son opacité (on ignore les paramètres utilisés par la machine, dont les algorithmes sont de plus partiellement protégés par le secret industriel) et l'absence de traçabilité des données utilisées. L'opacité et l'absence de traçabilité soulèvent à leur tour des enjeux de responsabilité et de redevabilité. Qui est responsable en cas de problème? Qui doit compenser les préjudices subis?

L'entraînement des modèles avec des données tirées d'Internet pose évidemment des enjeux de propriété intellectuelle, puisque ceux-ci utilisent parfois du contenu protégé, et toujours sans le consentement explicite de ses auteurs. Des poursuites sont d'ailleurs en cours. Inversement, la question de la propriété intellectuelle se pose aussi en fin de processus. À qui appartiennent les contenus générés (complètement ou partiellement) par l'IA générative et peuvent-ils être protégés par le droit d'auteur?

Finalement, l'IA soulève d'autres enjeux plus globaux. L'intelligence artificielle est très gourmande en énergie et en métaux rares, ce qui engendrera des problèmes de pollution et de rareté des ressources si leur utilisation devait se généraliser. Elle pose également des questions en lien avec la protection de la vie privée, tant en ce qui concerne les données des utilisateurs des utilisateurs et de leur historique de conversation qu'en ce qui a trait aux données sensibles trouvées sur Internet qui peuvent être attribuées par inférence à certains individus. Du fait que son manque de fiabilité, elle pourrait également contribuer à l'ère de la désinformation. L'IA peut aussi être sciemment utilisée pour faire des hypertrucages (*deepfakes*).

### L'IA en éducation collégiale

Si la présence de l'IA permet d'ouvrir certaines possibilités pédagogiques, elle pose aussi des difficultés. L'UNESCO présente par exemple dans son [guide](#) (en anglais, en espagnol ou en portugais) plusieurs usages que l'on pourrait faire de l'intelligence artificielle en éducation supérieure. Si certaines utilisations ne respectent pas les critères de précaution concernant la véracité de l'information, d'autres sont plus créatives, bien que les enjeux éthiques et les droits d'auteur soient évidemment à considérer. Les étudiant.e.s pourraient par exemple générer plusieurs façons d'exprimer une idée, faire un remue-méninges, utiliser l'IA comme un adversaire socratique pour lui rappeler les faiblesses de son argumentation, alimenter une discussion avec un auteur disparu. Pour le corps enseignant, il y a la possibilité de conceptualiser des outils pédagogiques personnalisés, des rétroactions personnalisées, du tutorat intelligent, etc.

Cependant, ce qui a surtout retenu l'attention pendant la conférence, c'est la question de l'intégrité académique et du plagiat. Dans la mesure où la définition du plagiat implique de copier un texte ou de reprendre à son compte les idées d'une

personne, se référer à l'intégrité académique ou à la fraude est peut-être, dans le contexte, plus approprié. Peu importe le terme, il est impossible pour l'instant de prouver hors de tout doute qu'une personne étudiante a utilisé l'IA générative dans la production de ses travaux. Les logiciels de détection reconnaissent le « style » de ChatGPT avec un pourcentage de probabilité, mais certains rédacteurs ou rédactrices empruntent ce style naturellement. De plus, avec le temps, le style de ChatGPT évolue, ce qui complexifie encore plus la tâche de détection. Mentionnons également que, pour l'instant, ChatGPT ne justifie pas encore ses réponses en fournissant des sources. Toutefois, avec le temps, le style de ChatGPT évoluera et il sera de plus en plus capable de référer à des sources, ce qui complexifiera davantage encore la tâche de détection du plagiat. Cela met l'accent sur la nécessité d'une réflexion sur les principes qui guideront l'imposition de sanctions. Par exemple, devrait-on utiliser une politique de sanction s'inspirant du droit civil (avec un critère de plus de 50% de chance de culpabilité) ou bien plutôt un principe tiré du droit criminel qui demanderait une démonstration de culpabilité hors de tout doute (par un aveu ou une preuve)? C'est un enjeu éthique important.

Cela amène le corps professoral à repenser sa pédagogie et ses évaluations et pose des questions sur les stratégies à adopter, mais aussi sur les coûts engendrés par ces changements (tâches, personnels, matériel, etc.).

Parmi les recommandations des conférenciers, une utilisation responsable de l'IA générative en enseignement supérieur requiert une révision et une adaptation des politiques institutionnelles.

Parmi leurs recommandations visant une utilisation responsable de l'IA en enseignement supérieur, les conférenciers suggèrent une révision et une adaptation des politiques institutionnelles. Cette révision devrait toutefois se faire en respectant l'autonomie professionnelle des professeur.e.s. Il sera également nécessaire de se former à l'éthique de l'IA et du numérique. Les conférenciers ont d'ailleurs écrit un référentiel de compétence<sup>2</sup> à ce sujet, qui est disponible sur le web.

Si la période de questions a été riche, je ne retiendrai ici que deux interventions. D'une part, les conférenciers ont mentionné avoir participé à une rencontre organisée entre autres par le ministère de l'Éducation où, du côté du ministère, la réaction face à l'IA générative semblait plutôt enthousiaste et centrée sur les possibilités pédagogiques de ChatGPT. Les conférenciers ont aussi souligné la grande diversité des contextes, certains

Suite page suivante 10►

2 Bruneault, F., Laflamme, A. S., & Mondoux, A. (2022, March 5). Former à l'éthique de l'IA en enseignement supérieur: référentiel de compétence. <https://doi.org/10.31235/osf.io/38tfv>



# L'IA générative en enseignement collégial : le point de vue des profs

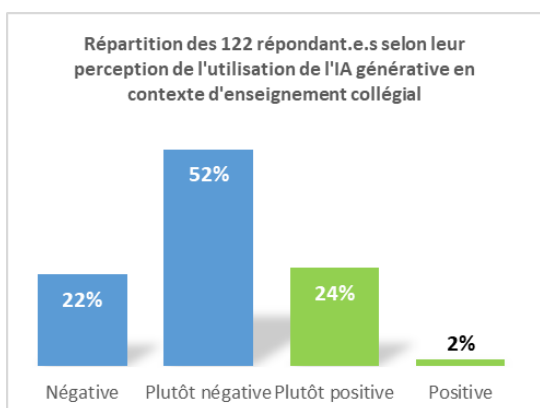
Ann Edwards | Sc. Économiques et V.p. aux affaires pédagogiques et Ariane Lafortune | Politique

Le 15 août dernier, le SPPCEM a organisé une demi-journée de réflexion sur les enjeux de l'intelligence artificielle générative en lien avec l'enseignement au collégial. Ce fut un franc succès, car 120 personnes étaient présentes à l'événement qui a eu lieu à la bibliothèque du collège en mode bimodal. Cette demi-journée a été organisée par un comité syndical mis sur pied en mai dernier afin d'informer davantage sur le sujet, de tâter le pouls des membres sur les nombreux enjeux de l'IA qui bouleversent notre profession, de recueillir leurs demandes et de proposer des pistes de solutions.

## Sondage

Un sondage a été envoyé le 14 juin et les résultats ont été recueillis jusqu'au 8 août. Au total, 122 professeurs et professeures y ont répondu, sur une population d'environ 1000 membres. Les 122 réponses se répartissent à peu près également entre la formation technique (29%), la formation générale et le préuniversitaire (36% des réponses chacun).

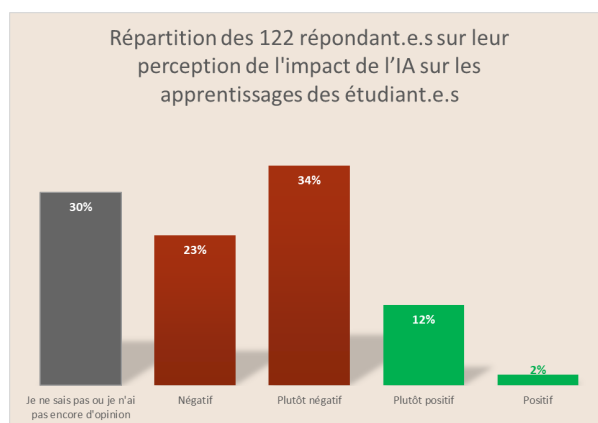
La première partie du sondage portait sur la perception générale de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Dans l'ensemble, près des trois quarts (74%) des membres ont une perception plutôt négative (52%) ou négative (22%) de l'intelligence artificielle.



Par ailleurs, si 59% des professeurs et professeures ont déjà essayé ChatGPT, surtout pour faire des tests, seulement 5% l'utilisent régulièrement et 39% ne l'avaient jamais essayé. Du fait de la nouveauté de l'application, près de la moitié des répondantes et répondants ignore son impact sur la charge de travail. 46% ont plutôt l'impression que l'intelligence artificielle augmentera la charge de travail, alors que moins de 5% ont l'impression qu'elle la fera diminuer.

La deuxième partie du sondage traitait davantage de l'impact de l'intelligence artificielle sur la population étudiante. Plus de la majorité des profs en ont une perception plutôt négative (34%) ou négative (23%). Dans cette perception négative, la peur du risque de plagiat est très présente et 45% des profs ont eu de

réels soupçons de plagiat liés à l'intelligence artificielle à la session d'hiver 2023. Parmi les craintes portant sur les apprentissages, il y a aussi notamment la perte de compétences telles que l'esprit critique, la capacité de synthèse, de structure et d'élaboration de sa pensée, la perte de créativité. On souligne aussi un risque de la perte de confiance en ses capacités et une hausse de l'anxiété. En ce sens, 49% des répondantes et répondants croient que l'utilisation de l'intelligence artificielle pourrait affecter la valeur du diplôme.



Finalement, le sondage recueillait les demandes des professeurs et professeurs du cégep qui ont toutes été reformulées et augmentées en atelier (voir ci-dessous). De manière attendue, les profs ont tôt fait de souligner les immenses enjeux touchant aux évaluations, au plagiat et à l'alourdissement de la tâche.

## Résumé des discussions de la demi-journée sur l'intelligence générative

Après avoir pris connaissance des résultats du sondage et avoir assisté à la conférence d'Andréane Sabourin Laflamme et de Frédéric Bruneault, les professeurs et les professeures, réunis en petits groupes de discussion, ont répondu à ces trois questions :

### Q1. Que vous inspirent les propos entendus aujourd'hui ?

Il y a de la sensibilisation à faire sur les enjeux de l'IA générative (notamment en lien avec le plagiat) à la fois à la fois auprès de la population étudiante et auprès du corps enseignant. Une réflexion est nécessaire dans chaque discipline afin de tenir compte de la variété de cours et de programmes enseignés. Par ailleurs, l'IA générative affecte de manière toute particulière les disciplines qui incluent des compétences rédactionnelles et celles en lien avec l'informatique. Inversement, il faudra apprendre aux étudiantes et étudiants à bien utiliser l'IA. Une partie des professeurs et professeurs indiquent que nous devons composer avec l'IA, voire l'appriivoiser au fil du temps plutôt que choisir l'option de la bannir.

Plusieurs autres enjeux ont été soulevés, notamment celui relatif à l'équité. Puisque la version ChatGPT4, qui est payante,

donne des résultats très supérieurs à la version ChatGPT 3,5 (qui est gratuite), cela pourrait aggraver les inégalités déjà présentes dans la population étudiante et également rendre la détection des fraudes intellectuelles encore plus difficile. De plus, les étudiantes et étudiants partent avec une maîtrise inégale des outils numériques, ce qui peut influencer la fréquence de l'usage de l'IA générative, ainsi que le type d'usage qu'ils en font. En effet, l'IA générative peut être utilisée pour effectuer le travail à la place de l'étudiante ou de l'étudiant, mais aussi pour permettre aux plus curieux davantage d'approfondissements. Ces différences d'utilisation pourraient ainsi augmenter le fossé culturel entre les étudiants. Enfin, on souligne aussi les impacts environnementaux négatifs de l'IA, notamment en ce qui a trait à la consommation énergétique des centres de données. La population étudiante devrait en être informée.

## **Q2 Comment l'intelligence artificielle va-t-elle influencer votre enseignement ?**

Le nœud du problème est la difficulté de détection des textes (ou autres productions) générés par l'intelligence artificielle, surtout lorsque cela touche une compétence centrale du cours. Il est encore plus épineux de détecter une fraude si l'étudiante ou l'étudiant a utilisé l'IA générative pour faire une prérecherche, puis a affiné le texte par la suite. Il est également mentionné qu'une personne peut copier/coller les notes de cours et faire rédiger un texte conforme au contenu enseigné en classe.

Une des solutions le plus souvent évoquées est celle de faire faire les évaluations sommatives en classe ou à l'oral, alors que le travail effectué à la maison devrait davantage être formatif. Cette solution pourrait en revanche entraîner une diminution du temps de classe consacré à l'enseignement, parce que davantage de temps sera peut-être nécessaire pour réaliser les évaluations sommatives en classe. Il a été proposé d'augmenter le nombre d'heures de cours en classe et/ou d'effectuer les évaluations sommatives en dehors des heures de cours grâce à l'embauche de surveillantes ou de surveillants. Parmi les autres stratégies évoquées, il y a l'impression et la référence à des sources, à des citations réelles (à vérifier, car souvent les pages indiquées par ChatGPT sont tirées de plusieurs éditions, parfois en anglais), et le recours à une remise en plusieurs étapes.

## **Q3. Quelles sont vos attentes envers la direction des études ?** *Cette question devrait inspirer des propositions à soumettre à l'assemblée générale.*

Il a été suggéré de revoir la PIEA en y intégrant une référence explicite à l'IA ou bien de créer une nouvelle politique sur l'intégrité intellectuelle et le plagiat où serait précisé le fardeau de la preuve lorsqu'il y a soupçon de plagiat et de fraude. De plus, il est souhaité que le Cégep précise sa position par rapport à ce type d'outil et qu'il offre des formations. Peut-être serait-il possible d'ajouter des balises d'utilisation de l'IA dans le code de conduite à l'intention des étudiantes et des étudiants en lien avec les comportements attendus et l'utilisation des contenus

ou données pouvant nuire à l'intégrité et aux droits d'auteur des personnes enseignantes.

Par ailleurs, étant donné la diversité des situations selon les programmes, les disciplines et même les cours, il est important que la direction respecte l'autonomie professionnelle des professeures et professeurs afin de pouvoir s'adapter. Les professeures et professeurs s'attendent aussi à obtenir l'écoute et le soutien de la direction, notamment pour la sanction des cas de fraudes.

En lien avec la prévention de la fraude, les professeures et professeurs ont demandé un accès facilité à des espaces où ChatGPT ne serait pas disponible. On parle notamment d'environnements informatiques contrôlés, possiblement sans réseau ou avec réseau, mais surtout avec la possibilité de bloquer l'IA générative. Cependant, compte tenu de l'enjeu du temps de classe mentionné ci-dessus, certains demandent de pouvoir faire surveiller des examens en dehors des heures de cours.

En ce qui concerne la tâche, un alourdissement est prévu, tout particulièrement pour adapter les évaluations et pour la préparation de cours. On demande que ces heures additionnelles soient reconnues et payées. Un alourdissement de la tâche des coordonnateurs est également appréhendé, conséquemment à l'augmentation importante du nombre de cas de plagiat et de révision de note. Ceux-ci notent aussi une difficulté croissante dans l'appréciation de l'équivalence des évaluations entre les profs d'un même département, les évaluations devenant de plus en plus différentes les unes des autres à mesure que certains élaborent diverses solutions créatives pour faire face à l'IA, cependant que d'autres apportent peu de modifications à leurs évaluations.

De plus, afin de prévenir la diplomation à rabais des étudiantes et étudiants ayant utilisé la fraude pour passer leurs cours, il a été suggéré de faciliter la possibilité d'imposer un double seuil de réussite. Ainsi, dans le cas où il y aurait des évaluations sommatives exécutées à l'extérieur de la classe, le double seuil de réussite permettrait aux professeures ou aux professeurs de pondérer la note finale en fonction d'évaluations faites en classe - donc en environnement contrôlé. Par ailleurs, pour celles et ceux qui prendraient la route de l'évaluation à l'oral, l'évaluation de la langue française devra être prise en compte par des règles départementales adaptées.

Enfin, ChatGPT nous force à réfléchir au rôle de l'éducation et certains professeurs demandent de revoir la vision centrée sur la diplomation pour aller vers une vision centrée sur le parcours et les compétences à acquérir, comme l'esprit critique, les aptitudes de recherche, de rédaction, etc.

# NOUS

D'UNE SEULE VOIX

## LE SALAIRE

RENDICATIONS DU FRONT COMMUN	OFFRES DU GOUVERNEMENT	INFLATION PRÉVUE PAR LE GOUVERNEMENT
		2022 6,7 %
1 <sup>er</sup> avril 2023 100 \$ par semaine OU IPC <sup>1</sup> + 2 %	1 <sup>er</sup> avril 2023 3 %	2023 3,7 %
1 <sup>er</sup> avril 2024 IPC + 3 %	1 <sup>er</sup> avril 2024 1,5 %	2024 2,2 %
1 <sup>er</sup> avril 2025 IPC + 4 %	1 <sup>er</sup> avril 2025 1,5 %	2025 2 %
	1 <sup>er</sup> avril 2026 1,5 %	2026 2 %
	1 <sup>er</sup> avril 2027 1,5 %	

Contrairement à ce qu'il essaie de faire croire, le gouvernement n'offre pas **13 %** mais plutôt **9 %** sur 5 ans.

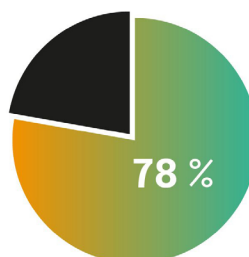
Ces **9 %** d'augmentations salariales ne permettent pas de maintenir notre pouvoir d'achat.

## UN ENRICHISSEMENT PERMETTANT UN RATTRAPAGE SALARIAL GÉNÉRAL

Selon les derniers chiffres de l'ISQ<sup>2</sup>, les travailleuses et les travailleurs des services publics accusent un **retard salarial de 11,9 %** et un **retard de rémunération globale de 3,9 %**.

Le salaire moyen dans le secteur public est de **43 916 \$**

Les **femmes** représentent **78 %** des membres du Front commun



# 100 \$ PAR SEMAINE

Pour avril 2023, le Front commun revendique une hausse immédiate de **100 \$ par semaine** pour tous les salaires<sup>3</sup>.

Il s'agit d'une référence au tout premier Front commun de 1972, alors que la CSN, la CSQ et la FTQ - unies sous le thème « Nous, le monde ordinaire » - ont revendiqué un salaire minimum de **100 \$ par semaine** pour l'ensemble des personnes salariées du secteur public.



Notre revendication permet des ajustements plus importants pour les salaires plus bas et ceux des personnes en début de carrière, tout en tenant compte des inégalités provoquées par l'inflation.



- Inflation difficile à prévoir
- Enrichissement
- Rattrapage salarial
- Protection face au coût de la vie

Nous revendiquons, **pour avril 2023** :

- **100 \$ par semaine**
- ou
- **le taux d'inflation (IPC) additionné d'une hausse de 2 %**

# FRONT COMMUN

<sup>1</sup> Indice des prix à la consommation

<sup>2</sup> Institut de la statistique du Québec

<sup>3</sup> Cela représente 2,86 \$ de l'heure pour les échelles à taux horaire (sauf exceptions) et 5 223 \$ pour les échelles annuelles.





# L'inflation et nous

Alexandre Bleau | Littérature et français

**Le 15 décembre dernier, vous vous en souviendrez, nous avons reçu du Gouvernement Legault une première offre salariale dans le cadre de nos actuelles négociations : 9,3 % sur cinq ans, plus un montant forfaitaire de 1000 \$.**

Nous sortirons les pancartes une fois ou deux, entonnerons quelques slogans pour la forme, et rentrerons chez nous, l'air à peu près satisfait, lorsqu'on nous aura promis 12 %. Si l'avenir est à rapprocher du passé, voilà en effet ce qui arrivera. L'attitude de l'Assemblée, faut-il le dire, ne laisse pour lors rien présager de différent.

Comparons pourtant. Au cours des cinq dernières années, soit de juillet 2018 à juillet 2023, l'indice des prix à la consommation, selon la Banque du Canada, a augmenté de 17,7 %<sup>1</sup>. Sur les raisons de douter de la représentativité de ce chiffre, j'ai déjà dit quelque chose (*La Dépêche*, vol. 32, n° 3, février 2020). Mais passons. Le prix de l'essence à la pompe à Montréal a augmenté pour cette même période de 25,1 %<sup>2</sup>. Le prix des maisons, à Montréal toujours, a augmenté de 55,3 %<sup>3</sup>. Et le coût du capital, qui vous intéresse notamment si vous avez une hypothèque ou prévoyez d'en contracter une, a augmenté d'environ 90 % (le taux d'intérêt sur les obligations de 5 ans m'en sert de mesure<sup>4</sup>).

Certes, je ne vous apprend pas grand-chose. L'inflation, on ne parle plus que de cela. Je n'étonnerai personne ayant fait son épicerie au cours des dernières années en disant qu'accepter même 15 % d'augmentation sur cinq ans reviendrait à entériner une détérioration historique du pouvoir d'achat des membres de notre profession. Ciel, 15 %, c'est de cela que les loyers montréalais ont augmenté dans la dernière année seulement<sup>5</sup> !

1 <https://www.banqueducanada.ca/taux/indices-des-prix/ipc/>  
2 <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1810000101&pickMembers%5B0%5D=2.2&cubeTimeFrame.startMonth=07&cubeTimeFrame.startYear=2018&cubeTimeFrame.endMonth=07&cubeTimeFrame.endYear=2023&referencePeriods=20180701%2C20230701>  
3 [https://indiceprixdemaison.ca/#chart\\_change=qc\\_montreal](https://indiceprixdemaison.ca/#chart_change=qc_montreal)  
4 <http://www.worldgovernmentbonds.com/bond-historical-data/canada/5-years/>  
5 <https://rentals.ca/fr/rapport-de-logement-national>

Essayant de m'expliquer la relative apathie de l'Assemblée relativement à un tel état de fait, deux raisons, principalement, me viennent. La première : « C'était la covid. Il a fallu faire des sacrifices en tant que société. Nous ferons à présent contre mauvaise fortune bon cœur, et nous serrons la ceinture afin de mieux oublier cet affreux épisode. » La seconde : « C'est ainsi que vont les choses. Depuis 40 ans, nous perdons un peu plus de notre pouvoir d'achat à chaque renégociation de notre convention collective. À quoi bon. »

Contre la première raison, vous ne m'en voudrez pas si je rétorque simplement : vos bons sentiments vous honorent, mais ce n'est pas ainsi que la *game* se joue. Vous savez comme moi que toutes les moyennes et grandes entreprises du monde entier ont sauté sur l'occasion pour s'enrichir – et mettre par conséquent de l'huile sur le feu de l'inflation –, avec la bénédiction des gouvernements, à coup de *PPP loans* et d'allègements fiscaux. C'est à notre tour de réclamer les marques de cette largesse, en cette ère nouvelle où l'Austérité n'est plus.

Car voici bien une ère nouvelle, et c'est sur la mécompréhension de cela que repose à mon sens le plus important malentendu. Permettez donc que je m'étende plus longuement au sujet de la seconde raison.

La pandémie, sans doute, aura constitué un tournant. Il y a un avant la covid et un après la covid. Malgré tout, il est de la plus haute importance que la pandémie ne soit pas conçue comme étant au *fondement* des troubles économiques que nous avons connus, que nous connaissons encore, et que nous continuerons probablement de connaître pour les dix prochaines années. Non : elle en aura été le moment où des forces depuis longtemps amassées se déchaînent, le catalyseur d'une réaction dont les ingrédients étaient déjà réunis. Ce sont quarante années d'un monde désinflationnaire qui ont pris fin, spectaculairement, en même temps que votre stock de Purell, vers 2020.

Je ne me pencherai ni sur l'épineuse question des ressources

## Conférence : L'IA générative au collège, entre possibilités pédagogiques et enjeux éthiques (suite)

étant favorables et d'autres défavorables à l'utilisation de ChatGPT, selon les départements et les contenus de cours. Il faudrait donc éviter de proposer une solution uniforme imposée par le ministère. Dans le cas de contextes défavorables, on devrait pouvoir mettre en place des endroits sans ChatGPT dans les institutions d'enseignement. D'autre part, il y a un enjeu éthique lié au développement des capacités cognitives des étudiant.e.s. Enfin, il faut d'abord enseigner les rudiments de l'argumentation ou de la rédaction avant de permettre l'utilisation d'un outil comme ChatGPT. À cet égard, une équipe de recherche en pédagogie sur l'intégrité intellectuelle s'intéresse à ces questions, soit le [Partenariat universitaire sur la Prévention du Plagiat](#)<sup>3</sup>, supervisé par la professeure Martine Peters de l'Université du Québec en Outaouais.

En conclusion, la question de permettre ou d'interdire ChatGPT aux étudiantes et étudiants est complexe et peut varier en fonction des différents contextes d'apprentissage et d'évaluation. La réaction doit pouvoir être adaptée à ces différents contextes.

3 <https://pupp.uqo.ca/fr/accueil/>

naturelles<sup>6</sup>, ni sur l'évolution des politiques fiscales et monétaires, ni même sur le fait que la dernière grande vague de mondialisation, ayant pris naissance en 1945 et s'étant accélérée avec la chute des communismes européens, a culminé vers 2007, et est en train de s'effondrer sous nos yeux. Chacun de ces facteurs suffirait à expliquer que le monde qui nous attend en est un où l'inflation règne, – mais c'est sur les ressources humaines que j'insisterai plutôt, et pour cela il me faut dire un mot au sujet de la démographie.

Vous le savez : au sortir de la dernière grande Guerre, le Canada a connu, avec le reste de l'Occident, un boom démographique tout à fait hors du commun. Plus extraordinaire encore fut ce qui le suivit. Le Baby Boomer moyen eut 18 ans en 1973. Cet afflux massif d'individus dans la population active, de jeunes gens prêts à travailler, mais aussi à consommer, à acheter une maison, à investir, eut rapidement des retombées colossales sur le produit intérieur brut. Mais le secret de la productivité des Boomers ne gisait pas seulement dans leur jeunesse et dans leur nombre. Bien vite, il fut clair que leur génération n'allait pas faire comme celle de leurs parents, où les mères restaient à la maison pour s'occuper de fratries de cinq enfants. Non, la femme allait avoir une carrière, montrer qu'elle pouvait être aussi productive, sinon davantage, que l'homme. Le coût du capital humain s'en trouva progressivement réduit, et le rendement économique multiplié. Or, bien sûr, une société productive est une société où les biens et services coûtent moins cher. Ajoutez à cela que les enfants, dans les sociétés industrialisées, sont pratiquement des produits de luxe, des investissements à très long terme : vous n'envoyez pas votre fillette de huit ans traire les vaches, tout juste lui laissez-vous le soin de faire son lit. C'était donc d'une

6 Passons en revue les principaux marchés à terme. Au moment où j'écris ces lignes (début septembre), au cours des cinq dernières années, le prix du pétrole brut a augmenté de 25 %, le prix du cuivre de 50 %, le prix du minerai de fer de 85 %, le prix du sucre de 150 %, le prix du cacao de 65 %, le prix du café de 55 %, le prix du jus d'orange de 120 %, le prix du soja de 70 %, le prix du maïs de 40 %, le prix de l'avoine de 105 %, le prix du bétail de 75 %, le prix de l'uranium de 120 %. Rares se font les « commodités » dont la valeur ne s'est pas envolée (le blé, le coton, le gaz naturel américain...) Or dans la mesure où les investissements infrastructurels dans le secteur des ressources naturelles restent historiquement modestes, rien ne laisse présager la fin de cette tendance haussière.

pierre deux coups. En faisant peu d'enfants, non seulement on pouvait travailler davantage, mais par surcroît on délestait l'économie d'un poids considérable.

Bien sûr, il y avait un prix à long terme à payer pour ce gain. Depuis 1972, le Canada n'a pas connu une seule année où le taux de natalité s'est élevé au-dessus de 2,1 %, taux nécessaire au renouvellement de la population. Le Baby Boomer moyen, quant à lui, a pris sa retraite à 65 ans, en 2020 (tiens donc). Non seulement il a cessé de contribuer à la production de biens et de services, mais sa santé s'est dégradée, si bien qu'il coûte désormais fort cher à l'État, lequel lui a promis de longue date qu'il veillerait sur lui et ses vieux jours. À l'heure actuelle, au Canada, les gens qui entrent dans la population active (les 15 à 24 ans) sont au nombre de 4,65 millions. Les gens qui en sortent (les 60 à 69 ans) sont au nombre de 4,95 millions. C'est un manque à gagner de plus de 6 %, année après année. En 1980, l'âge médian du citoyen canadien était de 29,1 ans. Il est aujourd'hui de 41 ans<sup>7</sup>.

Oui, il y a bien l'immigration. Cependant, quelle que soit notre opinion quant aux politiques fédérales de plus en plus agressives en la matière, il semble que les jours où le Canada avait l'avantage économique insigne de trier sur le volet une main-d'œuvre immigrante hyper qualifiée soient largement révolus.

Dans un monde où les maisons, les oranges et le cuivre deviennent plus rares, et donc plus chers, la bonne nouvelle (je le dis certes égoïstement), c'est que nous aussi, les professionnels, nous devenons plus rares. Cette rareté, qui se fait d'ores et déjà sentir, nous aurons à la subir, en tant que consommateurs, que bénéficiaires, que patients, – mais, en tant que travailleurs, il n'en tient qu'à nous d'en tirer parti. C'est le moment ou jamais.

Nous avons le choix : ou bien nous pouvons nous contenter d'être les victimes de l'inflation qui déjà est sur nous, ou bien nous pouvons accepter d'en être un des plus légitimes facteurs.

7 <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000501&pickMembers%5B0%5D=1.1&pickMembers%5B1%5D=2.1&cubeTimeFrame.startYear=2022&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20220101%2C20220101>





# Le métier d'écrivain et le cégep : gratuité, cachet « symbolique » et solidarité intersyndicale

Mathieu Blais | Littérature et français

**Ce texte cherche à ouvrir une réflexion sur le rôle que nous avons à jouer quant aux rémunérations que nous octroyons lorsque nous décidons de retenir les services d'un conférencier ou d'une conférencière, notamment, dans le cadre de l'un de nos cours, d'une activité pédagogique ou parascolaire. L'argumentaire de ce texte a été pensé en prenant pour modèle la situation des écrivaines et des écrivains qui sont souvent conviés à participer à des tables rondes, des ateliers ou des conférences en nos murs. Je vous invite cependant à en faire une lecture adaptée à vos propres réalités disciplinaires. Il est évident que l'enjeu est collectif et déborde très largement le seul cadre littéraire. Je présente avant tout cet enjeu dans une perspective de solidarité intersyndicale.**

« Pour comprendre la nature du métier d'écrivain », écrivait Robert Escarpit, « il faut se rappeler qu'un écrivain — fût-il le plus éthéré des poètes — mange et dort chaque jour »<sup>1</sup>. Et pourtant, serais-je tenté d'ajouter, même s'il mange et dort chaque jour, il se trouvera toujours un écrivain ou une écrivaine pour accepter un cachet « symbolique » ou pour participer gratuitement à une table ronde, diriger un atelier ou présenter une conférence. L'armée industrielle de réserve qui se renouvelle session après session au sein du milieu littéraire participe assurément à cette réalité. Il y aura toujours de nouvelles voix en quête de reconnaissance qui seront prêtes à nier temporairement la dimension rémunératoire de leur travail afin de parvenir à faire émerger tout aussi temporairement leur bras au-dessus de la ligne d'horizon<sup>2</sup>. C'est en partie la pression qu'exerce ce renouvellement permanent du milieu qui rend si difficile la professionnalisation du métier d'écrivain au Québec. Si les rangs de ces travailleurs culturels se voient constamment renouvelés, si la compétition au sein de l'offre précarise et fragilise leurs revendications syndicales, comment peuvent-ils espérer exercer leurs droits et améliorer leurs conditions socio-économiques ? Comment peuvent-ils espérer faire admettre comme professionnels des actes qui le sont, tels que participer à une table ronde, diriger un atelier ou présenter une conférence dans un établissement d'éducation

1 Robert Escarpit, *La sociologie de la littérature*, 1962.

2 L'idée qu'on se fait du métier d'écrivain, voire de la valeur marchande de son travail, est tordue par ce préjugé voulant qu'écrire ne soit pas un métier, mais une vocation. Je reviens donc à la citation d'Escarpit que j'ai mise en exergue. C'est une idée, celle de la vocation, que les enseignants et les enseignantes connaissent par cœur. Dans cette perspective, l'écrivaine et l'écrivain comme l'enseignante ou l'enseignant, finalement, indépendamment de la qualité de leur travail et du temps qu'ils y consacrent, n'ont toujours que ce qu'ils méritent. L'écrivain ou l'écrivaine n'a qu'à refuser le cachet « symbolique » qu'on lui offre et faire autre chose, comme l'enseignante ou l'enseignant n'a qu'à refuser de faire des heures supplémentaires les fins de semaine ou n'a qu'à ne rien débours de sa poche pour l'achat de matériel pour sa classe. Au fond, personne ne les oblige à faire cela. S'ils le font, c'est qu'ils et elles y croient. Ça tient de leur bon vouloir. Dans cette logique, l'aliénation de l'écrivain et de l'écrivaine, comme sa pauvreté relative, n'est proportionnelle qu'à l'acceptation même de sa vocation. Et du moment qu'ils ou elles dénoncent cette situation, du moment qu'ils ou elles refusent de jouer le jeu, indépendamment de leur talent ou de leur notoriété, l'armée industrielle de réserve d'écrivains et d'écrivaines viendra remplir le trou qui se sera fait/se fera à nouveau dans leurs rangs. Et rien ne bougera jamais vraiment.

comme le nôtre, tout en espérant obtenir autre chose qu'un cachet « symbolique » ou avoir la « chance » de participer gratuitement à de telles activités ? Comment peuvent-ils rêver de faire correspondre la nature de leur métier d'écrivain à une rémunération adéquate, décente et prévisible ainsi qu'à une reconnaissance professionnelle conséquente ?

Comme professeures et professeurs, bien sûr, nous alimentons une partie de la demande et, jusqu'à un certain point, parfois même sans nous en rendre compte, nous la déterminons. Nous aimons recevoir. Nous aimons cette vie littéraire. Nous aimons mettre un visage et une voix sur un livre, une idée, une pensée. Nous aimons présenter ces esprits vifs à nos étudiants et nos étudiantes. Nous aimons, nous-mêmes, les entendre et les découvrir, « chez nous », ici. Presque en famille. En acceptant de recevoir en nos murs un écrivain ou une écrivaine pour un cachet « symbolique » ou en acceptant que leur prestation se fasse *pro bono*, nous nous désolidarisons cependant de leur lutte professionnelle et syndicale. Consciemment ou non, explicitement ou pas, en faisant miroiter à ces écrivains et ces écrivaines l'opportunité d'être en contact avec une importante population étudiante, l'occasion de se faire un nom en nos murs ou de vendre quelques copies de leurs œuvres, nous reconduisons parfois des processus de domination qui ne sont pas à la hauteur de ce que nous sommes collectivement ni de ce que nous devrions être en mesure d'incarner comme modèle d'organisation syndicale. Bien sûr, parfois, selon le bon vouloir du professeur ou de la professeure, un montant plus élevé sera octroyé pour de telles prestations professionnelles. Bien sûr, parfois, en raison de sa notoriété ou parce qu'il ou elle peut se le permettre, une écrivaine ou un écrivain invité refusera de se prêter au jeu de la gratuité et exigera au contraire un montant beaucoup plus important. Rarement, voire presque jamais, la grille tarifaire de l'Union nationale des écrivaines et des écrivains du Québec (UNEQ) n'est appliquée ici, au CEM. En fait, actuellement, au CEM, rien ne balise de telles rémunérations lorsque nous accueillons des conférenciers ou des conférencières au sein de notre institution. C'est au plus fort la poche. C'est à qui veut bien donner l'argent de l'institution selon sa générosité du moment, selon ce qu'il ou elle pense que vaut une telle prestation. Et l'enveloppe globale prévue pour de telles activités professionnelles ne fluctue évidemment pas selon la générosité du moment.

C'est une position intenable et syndicalement indéfendable.

C'est une pratique arbitraire qui, il me semble, gagnerait à changer.

Lors de la tenue de telles activités, j'en appelle donc à l'application de la grille tarifaire de l'UNEQ<sup>3</sup>, ou à des grilles tarifaires

3 Plus précisément, je fais référence aux tarifs minimaux proposés et détaillés par l'UNEQ pour les représentations publiques, soit « rencontre, causerie, lecture » (276,70 \$, < 60 minutes) ; « conférence, atelier » (429,05 \$, < 120 minutes) ; « atelier, animation scolaire (dans le cadre du programme *La culture à l'école*) » (515 \$) ; « table

d'autres associations professionnelles similaires auxquelles un conférencier ou une conférencière appartiendrait et/ou s'identifierait (UDA, SARTEC, Guilde des musiciens, RAAV, etc.). Et dans la situation où un conférencier ou une conférencière n'appartiendrait et/ou ne s'identifierait à aucune association professionnelle, ou en l'absence d'une telle grille tarifaire, j'en appelle à la mise sur pied d'une grille locale qui nous permettrait d'avoir un guide tarifaire juste, solidaire et équitable avec lequel travailler. En fait, c'est au principe d'« heure travaillée, heure payée » que je souhaite que nous adhérons afin de changer notre pratique<sup>4</sup>. Par conséquent, j'invite les professeurs et les professeurs du CEM à reconduire cette réflexion dans leur département respectif et à se l'approprier. J'invite l'ensemble des délégués syndicaux à relancer cette réflexion lors des BuSy et à voir si nous avons collectivement un appétit pour changer nos façons de faire. J'invite l'exécutif du SPPCEM à relayer cet enjeu auprès de nos directions, comme j'invite les membres du SPPCEM à appuyer concrètement les revendications de l'UNEQ et des autres organisations professionnelles du même acabit. En n'appliquant pas *de facto* la grille tarifaire de l'UNEQ, par exemple, nous participons à fragiliser la lutte syndicale des écrivains et des écrivaines. En fait, nous faisons plus que la fragiliser, nous la desservons. Qui plus est, la plupart du temps, nous méconnaissons les conditions socio-économiques réelles des écrivains et des écrivaines que nous invitons<sup>5</sup>. En agissant de la sorte, nous nous plaçons en complète contradiction avec nos propres revendications professionnelles et syndicales. C'est donc à une solidarité intersyndicale concrète que j'en appelle. Et si nous n'avons plus les moyens de recevoir autant de conférenciers et conférencières en nos murs en appliquant de telles grilles tarifaires, nous aurons au moins cessé d'encourager des actes professionnels à rabais en les adoubant institutionnellement ou en nous en lavant les mains. Et nous pourrions au moins nous dire que notre amour de la culture, lorsque nous accueillons des écrivains et des écrivaines au CEM, est manifeste tout autant qu'il est syndicalement cohérent avec nos propres convictions.

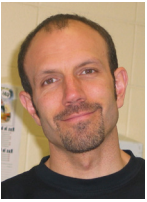


ronde » (panéliste, 131,07 \$ ; animation, 250,88 \$, < 60 minutes) ; « lecture dans un spectacle collectif » (78,33 \$, < 15 minutes) ; « entrevue ou participation à une émission radiophonique ou télévisuelle » (223 \$, par tranches de 15 minutes). Lien : UNEQ, <https://www.uneq.qc.ca/services/grille-de-tarifs/> [consulté le 15 septembre 2023].

4 En fait, pour être plus exact, et nous y sommes actuellement avec nos propres négos, le principe est plutôt celui de reconnaître une rémunération adéquate pour une prestation professionnelle conséquente. Un cachet « symbolique » ou la « chance » de travailler gratuitement ne constituera jamais une rémunération adéquate pour une prestation professionnelle conséquente.

5 En 2022, au Québec, « les ventes finales de livres neufs des détaillants, des éditeurs et des distributeurs totalisent 677,8 M \$ ». Il s'agissait d'une hausse de 4,1 % par rapport à 2021 ainsi que du niveau de vente le plus élevé depuis 2013. Si l'industrie se porte bien, les écrivains et les écrivaines n'en retirent, eux, qu'un infime bénéfice. Pour représenter une partie de la pauvreté relative qu'induit le métier d'écrivain, on présente généralement le chiffre voulant que 65% des écrivains et des écrivaines tirent un revenu de la création littéraire inférieur à 5 000 \$ par année. Dans cette perspective, et pour une institution comme la nôtre, accorder une juste rémunération à ces derniers en appliquant la grille tarifaire proposée par l'UNEQ lors de table ronde, d'atelier ou de conférence semble être un seuil absolument minimal. Liens : Institut de la statistique du Québec, « Faits saillants sur les ventes de livres neufs », 31 mai 2023 [consulté le 15 septembre 2023] ; Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Les écrivains québécois – Portrait des conditions de la profession littéraire au Québec*, 2011.





## Le diable est dans les détails (Attention, brûlot d'automne !)

Frédéric Julien | Littérature et français

**On raconte qu'une des premières grandes initiatives du républicain John Ashcroft, lorsqu'il a été nommé procureur général en 2001 au sein de l'administration Bush, aura été de recouvrir d'un drap bleu les deux statues appelées « Spirit of Justice » et « Majesty of Law » qui trônaient dans le grand hall de son ministère et dont la poitrine nue choquait ses valeurs puritaines. Ce que le pauvre homme semblait ignorer, c'est que, moins d'un an avant de faire voter l'ignominieux « Patriot Act » qui a durement porté atteinte aux libertés civiles dans son pays, il exposait ainsi aux yeux du monde sa conception de la Justice : dissimulée, au lieu d'être aveugle !**

**O**n ne rigole pas avec les symboles. Parlez-en avec la secte des raëliens quand leur équipe chargée de leur confectionner un emblème, il y a une quinzaine d'années, a voulu concentrer en une même figure le sceau de Salomon cher à la tradition juive (faussement appelé « étoile de David ») et le svastika, symbole multimillénaire et important pour une multitude de cultures et de religions, notamment asiatiques, mais qui a été définitivement souillé par les nazis d'Adolf Hitler.

On oublie trop souvent que le mot grec *súmbállô* d'où provient notre « symbole » signifie « mettre ensemble, réunir ». C'est que le symbole, contrairement aux logos que de savantes équipes de marketing fabriquent de toute pièce, a le mérite de rassembler et de fondre en son sein - au fil d'un temps lent - une multitude de sens tout autant qu'il a la fonction de rassembler ses partisans dans son giron.

Dans un de mes plus récents cours consacrés à la richesse des symboles, j'essayais de donner un exemple de blason et je me suis rappelé que même notre collège avait abandonné le sien. Je ne reviendrai pas sur le nouveau logo que notre administration - aidée par des « gens de l'extérieur » - a choisi pour représenter « symboliquement » notre institution (et son avenir !) puisque mes collègues Sébastien Bage, il y a quelques mois en ces pages, et Guylaine Fontaine, dix ans auparavant, ont démontré bien mieux que je ne pourrais le faire comment le blason franciscain a été peu à peu dépecé jusqu'à devenir un signe... vide ! Cela dit, je ne peux m'empêcher de m'interroger avec eux sur ce qui peut bien nous unir quand ce qui est normalement chargé de nous rassembler, ou au minimum de nous représenter, ne fait écho à rien du tout.

Vous me direz que je nage en plein délire, mais même l'ergonomie des équipements scolaires peut revêtir un sens symbolique. Je suis de ceux et celles qui se félicitent que le cégep ait construit de très beaux et fonctionnels espaces de travail dans le Boulevard des écrivains, même quand ceux-ci servent à regarder des séries télé ou à jouer à des jeux vidéo comme on l'observe parfois, et je trouve fort élégantes les lignes du mobilier de la cour intérieure choisi pour remplacer celui qui était depuis longtemps désuet. Je

m'interroge toutefois sur la pertinence de ces bancs qui peuvent aussi servir d'« appui à cellulaire » grâce à leur dossier en forme de « L » à l'envers. Vous me direz que tout est bon pour faire en sorte de détourner nos étudiants de leur voiture où certains - un de mes amis m'assure en surprendre plusieurs tous les jours - vont passer un « moment de qualité » vitres fermées et moteur allumé ! Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que ces bancs-tables sans vis-à-vis possible trouvent leur équivalent dans le long comptoir vitré de l'aile E donnant justement sur la cour et qui a été avec raison baptisé le « boulevard du jugement ». Résultat ? La communauté piaillarde, riante et somme toute assez fraternelle qui s'y rassemblait jusqu'au printemps dernier a été remplacée par une rangée de dos occupés à consulter leurs réseaux sociaux. L'ancien couloir d'où on s'amusait à regarder les autres déambuler est soudain devenu le « boulevard de l'indifférence » !

J'avais déjà soulevé en pure perte lors de la consultation sur le plan stratégique qu'il était étrange de vouloir créer un sentiment d'appartenance en nos murs tout en envoyant des messages contradictoires comme ce très efficace système qui convie à demi-mots nos étudiants et étudiantes à rester au lit lorsque leur prof se déclare absent. Tout d'un coup qu'en se rendant au cégep « pour rien », Gabriel avait fraternisé avec un camarade lui aussi perdu dans les couloirs en attendant son prochain cours ? Tout d'un coup qu'en se rendant au cégep « pour rien », Florence, pour tuer le temps, était entrée dans un local d'association qui lui aurait souri ? Loin de moi l'idée d'être nostalgique d'une époque où on fumait dans les couloirs, voire dans les classes, mais pendant qu'on repousse toujours plus loin les vilains fumeurs (pendant que de jeunes automobilistes s'enferment dans leur auto en toute impunité ?), on se dit que cette activité qui « nuit gravement à la santé » physique a au moins l'avantage - bon pour la santé mentale et psychique - de faire se concentrer et donc se rencontrer des personnes susceptibles d'éventer leurs chambres d'échos.

Vivement la création de cette agora qui nous a été promise avec enthousiasme lors de l'inauguration des travaux du pavillon de la santé ! En attendant, on pourra rêver d'en faire un espace de rencontres, de solidarité et - qui sait ? - de créativité.

Pour conclure, il est bon de se rappeler que le contraire du symbole, c'est le diable ! En effet, ce concept depuis longtemps tombé en disgrâce, n'en déplaît à la suite toute récente de *The Exorcist*, provient du grec *diabállô*, qui signifie « celui qui divise, qui sépare ». Au risque de passer pour des disciples de la droite religieuse américaine à la John Ashcroft, constatons une fois de plus que le diable existe et qu'il se cache dans les détails... de notre vie collégiale !



